

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AVRIL 2019

Nombre de Conseillers :	L'an deux mille dix-neuf, le DIX AVRIL, à vingt heures et trente minutes,
en exercice..... 61	Le Conseil de la Communauté d'Agglomération PLAINE VALLEE, légalement convoqué par courrier du
présents..... 48	4 Avril 2019 et par affichage du 4 Avril 2019, s'est réuni à la Mairie de Soisy-sous-Montmorency,
procurations..... 6	2, avenue du Général de Gaulle, dans la salle des mariages, sous la présidence de M. Luc STREHAIANO ,
absents 7	Président et Maire de Soisy-sous-Montmorency.
Suffrage exprimé ... 54	

Etaient présents :

• Andilly :	Daniel FARGEOT,
• Attainville :	Odette LOZAÏC,
• Bouffémont :	Claude ROBERT, Michel LACOUX,
• Deuil-la Barre :	Muriel SCOLAN, Dominique PETITPAS, Gérard DELATTRE, Virginie FOURMOND, Bertrand DUFOYER, Fabrice RIZZOLI,
• Domont :	Frédéric BOURDIN, Michelle HINGANT, Jean-François AYROLE, Paul-Edouard BOUQUIN,
• Enghien-Les-Bains :	Philippe SUEUR, François HANET, Marie-Christine FAUVEAU-MARTINET, Xavier CARON,
• Ezanville :	Alain BOURGEOIS, Agnès RAFAÏTIN-MARIN, Pierre GREGOIRE,
• Groslay :	Joël BOUTIER, Christine MORISSON,
• Margency :	Christian RENAULT,
• Moisselles :	/
• Montlignon :	/
• Montmagny :	Patrick FLOQUET, François ROSE, Luc-Eric KRIEF,
• Montmorency :	Michèle BERTHY, Thierry OLIVIER, Muriel HOYAUX, Christian ISARD, Marie MOREELS, Jean-Pierre DAUX,
• Piscop :	Christian LAGIER,
• Saint-Brice-sous-Forêt :	Alain LORAND, William DEGRYSE, Virginie HENNEUSE, Patrick BALDASSARI, Didier ARNAL,
• Saint-Gratien :	Jacqueline EUSTACHE-BRINIO (à partir du rapport n°9), Karine BERTHIER, Jean-Claude LEVILAIN (à partir du rapport n° 6), Natacha VIVIEN,
• Saint-Prix :	Jean-Pierre ENJALBERT,
• Soisy-sous-Montmorency :	Luc STREHAIANO, Christiane LARDAUD, Claude BARNIER, Bania KRAWAZYK,

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents excusés ayant donné Procuration :

Fabrice FLEURAT à Jean-François AYROLE ; Alain GOUJON à Luc STREHAIANO ; Julien BACHARD à Jacqueline EUSTACHE-BRINIO (à partir du rapport n°9) ; Didier LOGEROT à Karine BERTHIER ; Gérard BOURSE à Jean-Pierre ENJALBERT ; François ABOUT à Christiane LARDAUD.

Absents : Michel BAUX ; Marc POIRAT ; Véronique RIBOUT ; Fabienne PINEL ; François DETTON ; Julien BACHARD (aux rapports n° 1 à 8) ; Jacqueline EUSTACHE-BRINIO (aux rapports n° 1 à 8) ; Jean-Claude LEVILAIN (aux rapports n° 1 à 5) ; Anne BERNARDIN, Laura BEROT.

Le Président ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil.

Madame Muriel HOYAUX est désignée pour remplir cette fonction.

SECURITE - PREVENTION

OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE COORDINATION ENTRE LA POLICE MUNICIPALE D'AGGLOMERATION ET LES FORCES DE SECURITE DE L'ETAT

PJ : projet de convention.

EXPOSE DES MOTIFS

La convention de coordination entre la Police Municipale d'Agglomération et les forces de sécurité de l'Etat a été introduite par la loi du 15 avril 1999 relative aux polices municipales.

Le décret 2000-275 du 24 mars 2000 est venu déterminer ces clauses qui ont pour objectif d'apporter une lisibilité sur les fonctionnements des services de polices municipales et la mise en évidence des articulations opérationnelles dans la complémentarité recherchée avec les forces de sécurité de l'Etat.

Par la suite, le décret n°2012-2 du 2 janvier 2012 est venu réviser les conventions de coordination dites de première génération et créer des conventions de type intercommunal apportant de nouvelles formes de complémentarités et de pratiques opérationnelles renforcées.

A ce titre, une convention de coordination avait été signée entre la police intercommunale de la Communauté d'Agglomération de la Vallée de Montmorency et les forces de sécurité de l'Etat.

L'objectif global de cette démarche était de moderniser et d'intensifier le partenariat au-delà des bons résultats d'ores et déjà obtenus, de faire progresser la coproduction de sécurité dans le respect des champs de compétence de chacun mais dans un intérêt commun : la sécurité des biens et des personnes et la préservation du cadre de vie du territoire.

Plaine Vallée ayant repris au 1^{er} janvier 2016 les compétences des deux EPCI dont elle est issue en matière de sécurité et de prévention, il est nécessaire d'établir une nouvelle convention de coordination entre la Police Municipale d'Agglomération et les forces de sécurité de l'Etat.

Elle concernera uniquement les communes suivantes : Andilly, Deuil-La Barre, Groslay, Margency, Montlignon, Montmagny, Montmorency, Saint-Gratien, Saint-Prix et de Soisy-Sous-Montmorency. Ces communes ayant fait le choix de mutualiser leur service de Police Municipale.

Elle permettra aux agents de police municipale de maintenir la tranquillité et la sécurité des personnes et des biens situés sur les territoires de ces communes membres, en étroite relation avec la Police Nationale et la Gendarmerie Nationale.

Il revient au conseil de communauté de bien vouloir approuver les termes de la convention de coordination entre la communauté d'agglomération Plaine Vallée et les forces de sécurité de l'Etat et d'autoriser le Président à signer ladite convention.

CECI EXPOSE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-6,

VU l'arrêté n° A 15-592-SRCT du Préfet du Val d'Oise en date du 25 novembre 2015 portant création de la Communauté d'Agglomération « PLAINE VALLEE » à compter du 1^{er} janvier 2016,

VU l'arrêté préfectoral n°180562 en date du 31 mai 2018 portant adoption des statuts de la communauté d'agglomération,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment son article L 512-4,

VU le projet de convention de coordination entre la Police Municipale d'Agglomération et les forces de sécurité de l'Etat,

CONSIDERANT l'intérêt de maintenir la coopération opérationnelle renforcée entre la police municipale d'agglomération et les forces de sécurité de l'Etat de manière à assurer une bonne coordination pour la surveillance du territoire communautaire,

H

Accusé de réception en préfecture 095-200056380-20190410-DL2019-04-10_18 -DE Date de télétransmission : 15/04/2019 Date de réception préfecture : 15/04/2019

CONSIDERANT qu'il y a lieu de garantir la sécurité des biens et des personnes et de dissuader les agissements inciviques et délictueux par l'action conjuguée de la police municipale d'agglomération et les forces de sécurité de l'Etat,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'organiser la coordination de la police municipale d'agglomération pour donner plus de possibilité de réactivité et d'action,

Monsieur le Président entendu dans son exposé ci-avant,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré par 53 voix Pour et 1 voix Contre :

- DECIDE de définir très précisément les conditions de coproduction de sécurité dans laquelle va s'exercer la coordination entre la police municipale d'agglomération et les forces de sécurité de l'Etat,
- APPROUVE les termes du projet de convention ci-joint fixant les modalités de mise en œuvre du dispositif et AUTORISE le Président à le signer.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Président,



Acte publié ou notifié le 17/04/2019.
 La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.
 Pour le Président et par délégation,
 Le Directeur Général des Services,


 Patrice GROT

Accusé de réception en préfecture
 095-200056380-20190410-DL2019-04-10_18
 -DE
 Date de télétransmission : 15/04/2019
 Date de réception préfecture : 15/04/2019

Acte à classer

DL2019-04-10_18

1

En préparation

2En attente retour
Préfecture**3**

> AR reçu <

4

Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2019-04-15T18-04-19.00 (MI216410351)

Identifiant unique de l'acte :

095-200056380-20190410-DL2019-04-10_18-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Signature d'une convention de coordination entre
Police Municipale d'Agglomération et les forces
sécurité de l'Etat

Date de décision : 10/04/2019



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communesActe : 18_Convention coordination entre
PM Agglo et Forces sécurité de
l'Etat.PDF

Multicanal : Non

Pièces jointes :

18.1 Annexe convention Type PJ : 99_DE - Délibération
de coordination Police
Agglo 2019.PDF

Imprimer la PJ avec le tampon AR

Classer

Annuler

Préparé

Date 15/04/19 à 18:04

Par SPECQ Nadege

Transmis

Date 15/04/19 à 18:04

Par SPECQ Nadege

Accusé de réception

Date 15/04/19 à 18:10

